

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

ARRÊTÉ

numéro
MILAR_240705_022

portant sur

PRÉSIDENTE DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 7 JUILLET 2024

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code électoral et notamment son article R43,

VU la circulaire ministérielle INTAA2000661 du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,

VU la circulaire ministérielle n°IOMA2415817C du 14 juin 2024 relative à l'organisation matérielle et déroulement des élections législatives du 30 juin et du 7 juillet 2024.

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner des présidents pour la tenue des bureaux de vote du second tour des élections législatives du 7 juillet 2024,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : DÉSIGNE comme présidents des bureaux de vote pour le second tour des élections législatives du 7 juillet 2024 :

- Gaëlle LÉVÊQUE - premier bureau et, par conséquent, le bureau centralisateur et sa suppléante Fatiha ENNADIFI,
- Ludovic CROS - deuxième bureau, et sa suppléante Marie-Laure VERDOL,
- Nathalie ROCOPLAN - troisième bureau,
- Didier KOEHLER - quatrième bureau, et son suppléant Thibaut DETRY,
- Monique GALEOTE - cinquième bureau, et son suppléant David BOSC,

- ARTICLE 2 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés, et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en
préfecture
34-213401425-20240705-lmc112206-
AR-1-1
Date de télétransmission : 05/07/24
Date de publication : 05/07/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le cinq juillet deux mille vingt-quatre,

Signé électroniquement par:

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

